

COMMUNE DE SAINT LAURENT SUR MER

COMPTE RENDU DU JEUDI 26 JANVIER 2017

L'an deux mil dix sept, le jeudi 26 janvier à 20h30, le Conseil municipal de la commune de SAINT LAURENT SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe LAILLIER,

Présents :, Jocelyne LASNON 2^{ème} adjoint, Denis MADOUASSE, Fabrice LEBON, , Philippe HEBERT, Michaël ANGER, Jean-Jacques HARDEL, Alain LECONTE, DUPONT Christine conseillers municipaux.

Absents excusé(e)s : Philippe LECLERC (procuration à M.LAILLIER Philippe), Gilles RICHARD (procuration à M LEBON Fabrice)

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/01/2017- Secrétaire de séance : LASNON Jocelyne

Lecture et approbation du compte rendu du 27/10/2016.

I- MEMORIAL « SHAY »

Philippe LAILLIER présente le projet d'installation d'un mémorial à la mémoire de Charles Norman SHAY :

1. Notre commune a reçu une proposition de Madame Marie-Pascale Legrand, de Bretteville l'Orgueilleuse, de créer un lieu de mémoire en l'honneur de **Charles Norman SHAY**, Amérindien de la tribu des Penobscots (les Pentagouets en français de l'époque) établie dans l'état du Maine, né le 27 juin 1924 à Bristol dans le Connecticut qui a débarqué à Omaha Beach le 6 juin 1944. En tant qu'infirmier de la « **Big Red One** » (la 1^{ère} Division d'Infanterie américaine, qui comptait au moins 6 autres Amérindiens : Sioux, Navajos et Utes), il a sauvé de nombreuses vies. Il a aussi combattu en Corée et a reçu la **Bronze Star** et la **Silver Star** et a été fait **Chevalier de la Légion d'Honneur**.
2. Le projet de « **SHAY Park** » consiste à implanter en sommet et en léger retrait de la dune située entre la propriété de Mme Corlay et celle de M Thierry (voir photos) avec accès par le petit parking, un lieu de mémoire dédié à Charles SHAY, mais aussi à tous les Amérindiens qui ont participé à la Libération de la France et notamment débarqué à Omaha Beach. Ce lieu serait composé ainsi :
 - une plaque commémorative en hommage à ce vétéran US et aux soldats des tribus amérindiennes

- un banc de chaque côté duquel seraient implantés deux mâts où seraient hissés d'une part le drapeau US et celui de l'état du Maine, d'autre part, le drapeau français et celui de la Normandie.
- ce banc serait implanté au centre d'une zone arborée composée de plantes et d'arbustes locaux adaptés à l'environnement marin (voir liste et descriptif dans le doc budget et sur le plan) où serait également installée une sculpture de tortue, animal sacré dans les tribus indiennes, créatrice ou porteuse du monde, symbole de sagesse et d'immortalité.
- lieu auquel on accéderait par la voie sablonneuse menant du parking à la plage, puis par le « *chemin des douaniers* » lui-même bordé de graminées.
- une plaque indicatrice serait installée sur le parking.

En ce qui concerne le financement et le budget de cette opération, Mme Legrand fait un don de 2000 euros au CCAS qui couvre les frais suivants : le banc, les mâts et les drapeaux, le pupitre en grès émaillé et la plaque indicatrice sur le parking et leur installation (fixation au sol), la sculpture de la tortue.

La commune de Saint Laurent sur mer participe à cette opération en finançant les arbustes et plantes du mémorial, ainsi que la main d'oeuvre engagée pour nettoyer les lieux (défrichage, mais en respectant l'environnement dunaire dans sa forme et entretien) et installer le matériel fourni par Mme Legrand.

Tableau de financement prévisionnel: Budget (au 21 janvier 2017) :

Don de 2000€ de Mme Legrand au CCAS.

Matériel	Coût En euros / TTC	Prise en charge par Mme Legrand	Subventions à demander	Prise en charge par la Commune
Arbustes : <i>Griselinia, Arbutus, Rosmarinus, Féтуque bleue, Atriplex, Spartium, Cistus, Tamarix tetrandra africana, Pinus nigra.</i>	400			400

Plaque commémorative	1617	1294.00€ Différence entre cout et subvention ONAC	20% ONAC soit : 323 € Région ?	
Banc	468		468 € Comité du Débarquement	
Mâts (2) 6 mètres (- 70 cms dans sol)	115 x 2	230		installation
Manchons et fourreaux	35 x 2	70		
Drisses	30	30		
Drapeaux : USA, état du Maine, France et Normandie	150.	150		
Mise en place, béton (dalle, fourreaux, pied de la plaque)	50	50		Mise en oeuvre
Main d'oeuvre				x
Plaque directionnelle				
Total	3015.00€	1824.00€	791.00 €	400 + M.O

Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de transformation de l'espace naturel, le cheminement actuel sera utilisé, ce qui permettra également aux promeneurs sur le chemin des douaniers de profiter du banc.

Une inauguration est déjà envisagée le 5 juin prochain.

Monsieur le Maire précise donc que des subventions peuvent être sollicitées auprès du COMITE DU DEBARQUEMENT, de l'ONAC et de LA REGION comme présenté dans le plan de financement.

Après avoir entendu cet exposé, et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet de mémorial tel qu'il a été présenté,**
- **APPROUVE le plan de financement présenté,**
- **AUTORISE le maire à demander des subventions auprès de LA REGION, de l'ONAC et du COMITE DU DEBARQUEMENT.**

II- : PRESENTATION DES TRAVAUX SUR RESEAU EAU POTABLE

Denis MADOUASSE présente les travaux qui vont être entrepris par le SIAEP d'OMAHA BEACH à compter de la semaine prochaine.

La canalisation principale de diamètre 80 va être remplacée par une de diamètre 160 rue de la Libération, rue Désiré LEMIERE et rue de la 1^{ère} Division d'Infanterie US

Le chantier va débuter le 30 janvier dans la partie basse du village, il est prévu pour durer jusqu'au 31 mars prochain.

L'entreprise CISE TP va effectuer ces travaux pour le SIAEP d'OMAHA BEACH.

Ce chantier va perturber la circulation qui se fera en alternat avec mise en place de feux rue de la Libération. L'éclairage public restera allumé la nuit durant la durée du chantier pour des raisons de sécurité.

L'accès aux riverains et aux secours sera maintenu durant toute la durée du chantier et en dehors des heures de travail.

Un constat d'huissier a été réalisé pour faire état de l'existant.

A cette occasion les branchements des propriétés au réseau d'alimentation d'eau potable, dans les voies concernées seront remplacés, les propriétaires seront contactés par l'entreprise.

Monsieur MADOUASSE ajoute que l'entreprise CISE TP va chiffrer deux poteaux incendie, mais il précise que leur débits ne permettra pas d'assurer la défense incendie dans les normes imposées par les textes réglementaires, mais ils pourront être utilisés en cas de sinistre pour débiter une éventuelle extinction de feu.

Monsieur le Maire ajoute à ce sujet que dans l'instruction des demandes d'urbanisme dans une grande partie de la commune, la défense incendie est un point négatif, ainsi lorsque la défense incendie n'est pas assurée l'autorisation n'est pas délivrée. Un permis et un CU viennent d'être refusés pour cette raison. Des solutions existent avec la création de bâches, un plan doit être présenté par le Lieutenant Thierry LEBOULANGER du SDIS, mais le coût ne pourra pas être supporté par le budget communal sans conséquence financière. Ce point sera étudié plus précisément lorsque le plan de DEFENSE INCENDIE de la commune et les chiffres des installations à mettre en œuvre seront connus parfaitement.

Les réunions de chantier auront lieu chaque jeudi à 9h30, un élu de la commune sera toujours présent.

En cas de problème ou de question les riverains sont invités à informer la mairie ou le maire adjoint en charge de ce dossier Denis MADOUASSE.

Une note va être distribuée aux riverains.

III- ISIGNY OMAHA INTERCOM

Monsieur le Maire fait un long exposé sur l'installation de l'INTERCOM le 10 janvier dernier avec les élections de la présidente et des vice-présidents. Il ajoute que la veille a eu lieu le premier Conseil Communautaire avec entre autre à l'ordre du jour les indemnités à verser aux élus.

Il a été également présenté les commissions. A cet effet, Monsieur le Maire précise qu'il a pris contact avec Patrick THOMINES pour harmoniser la présence des trois élus des communes du territoire d'OMAHA BEACH dans les commissions, mais que ce dernier s'était déjà positionné. Monsieur LAILLIER précise donc qu'il s'est inscrit dans la commission TOURISME car il semblait important que notre territoire y soit représenté et à la commission JEUNESSE ET SPORT.

Il ajoute que les comptes-rendus pourront être transmis sur boites email de tous les élus par l'intermédiaire de la commune.

IV-AFFAIRES DIVERSES

-Présentation par Philippe HEBERT des travaux de la commission travaux :

COMMUNE DE SAINT LAURENT SUR MER

Compte-rendu de la réunion de voirie du samedi 19 novembre 2016

Etaient présents : Gilles Richard - Jean-Jacques Hardel - Philippe Hébert

Etait excusé : Fabrice Lebon.

But de cette réunion : sécuriser la circulation piétonnière de la rue de la seconde division d'infanterie, suite à un courrier adressé à M. Le Maire de St Laurent par M. Renaud THIERRY, propriétaire d'une résidence secondaire dans cette rue.

La réunion sur le terrain a permis les constatations suivantes :

- circulation entre la rue d'Argole (descente du Ruquet) et la cale à bateaux :

1) *dans le bas de cette descente - ajout d'un panneau "Rappel 30 km/heure" avant le panneau "sens interdit"*

2) *déplacement du panneau "attention aux enfants" placé à gauche de la chaussée du côté des toilettes publiques ; ce panneau sera remis du côté droit*

3) *nous proposons de rajouter deux passages pour piétons :*

- le premier : entre le Ruquet et celui existant au milieu de la Rue de la 2ème Division US et un second : entre l'existant et le virage de la cale à bateaux et aussi repeindre les indications de passage de vélos pour bien délimiter la piste cyclable.

- le second : circulation entre la cale à bateaux et le Ruquet - ajout d'un panneau "Rappel 30 km/heure"

En ce qui concerne la mise en place de ralentisseurs et après avoir interrogé plusieurs riverains, force est de constater que les résidents principaux de cette rue de la 2ème Division d'Infanterie US n'y sont pas favorables.

A titre d'exemple, il est bon de signaler que les ralentisseurs mis en place Rue Bernard Anquetil, n'ont pas eu l'impact escompté. En effet, les habitants de cette rue constatent régulièrement que, si les automobilistes ralentissent "par obligation" à l'approche des ralentisseurs, c'est malheureusement pour accélérer de nouveau à la sortie de ces derniers.

Dans le courrier transmis à M. le Maire, par M. Renaud THIERRY, favorable à la mise en place de ces ralentisseurs, une phrase a retenu toute notre attention : "Doit-on attendre un accident matériel ou même pire sur des passants avec des conséquences graves pour leur santé et peut-être engagement de votre responsabilité ? de nombreux enfants risquent régulièrement leurs vies à traverser (parfois seuls) rapidement cette rue sans toujours regarder attentivement.."

Force nous est de rappeler, qu'en aucun cas, la rue peut être considérée comme un terrain de jeu, et à fortiori ne pas être empruntée par des enfants en bas âge non avertis des dangers encourus à traverser seuls la rue et non accompagnés par des adultes. Considérer que la responsabilité du Maire puisse être engagée dans un tel accident de la circulation nous paraît excessif, l'éducation des enfants n'est pas du ressort de la municipalité.

La Commission, que je remercie pour le travail accompli sur le terrain a pu également constater que certains riverains et aussi véhicules de passage ne respectaient pas les limitations de vitesse mentionnées dans les rues de la Commune.

Dans le même esprit, la commission des travaux dont sont issus les membres de la Commission "Voierie" ont pu remarquer qu'un nombre relativement important de branches d'arbres non élaguées dépassaient dangereusement sur la voirie détériorant ainsi les véhicules hauts tels, camionnettes de livraisons et autres campings cars.

Si elle est consciente des risques encourus par tous pendant les périodes estivales, la commission rappelle que nous sommes une petite commune dans laquelle il ne peut être installé un ralentisseur devant chaque habitation, et qu'il convient d'inciter chacun à davantage de civisme et de rigueur qu'il s'agisse de l'afflux de vacanciers ou de stationnements dangereux dans des rues de bord de mer très fréquentées.

Interlocuteur : Philippe HEBERT



participants : Jean-Jacques HARDEL



Gilles RICHARD



Suite à cette commission il est convenu qu'une réponse sera faite à Mr THIERRY et que Denis MADOUASSE s'occupera de la partie travaux et panneaux à mettre en œuvre.

-PREAU : Monsieur HARDEL demande la raison de la présence de terre derrière le préau. Monsieur le Maire précise que Laurent GUERIN travaille à remettre en herbe la partie arrière. Il ajoute que Laurent GUERIN a déjà sollicité l'INTERCOM pour le projet de fermeture du préau pour les activités sportives et de loisirs sur la commune. Ce dossier va être suivi avec la plus grande attention par la commune, car l'expérience de mise à disposition des locaux des sauveteurs a été fructueuse tout au long de l'hiver dernier.

Séance levée à 22h15

Le Maire,

La secrétaire de séance,